

## Reconstruction du Parlement vaudois

---

# **Situation et choix après l'aboutissement du référendum « Non au toit! »**

---

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012



# Situation

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

## ► Le référendum « Non au toit! » a abouti, muni de 16'289 signatures valables.

- Comme son intitulé, les circonstances de son lancement et les arguments développés par ses auteurs l'indiquent, ce référendum conteste:
  - Le matériau (inox étamé) retenu pour recouvrir le toit.
  - La volumétrie générale de ce toit, inusuelle dans le périmètre familial de la Cité lausannoise.
- En revanche, la nécessité de rendre au Parlement vaudois, provisoirement déplacé depuis dix ans, un siège digne de son rôle, lui offrant des conditions de travail modernes et valorisant son site historique de réunion ne paraît pas remise en question.

# Les choix possibles (I)

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

- ▶ **1) Soumettre le projet au vote sans rien y changer**
  - Important risque d'échec. Dans ce cas toute la démarche, qui a déjà coûté 4 millions devrait être reprise à zéro. Plusieurs années seraient nécessaires pour revenir avec un nouveau projet.
  
- ▶ **2) Proposer au Grand Conseil l'abrogation du décret**
  - S'il s'agit de prévoir ensuite un projet totalement nouveau les conséquences seraient les mêmes que sous point 1.
  - S'il s'agit seulement d'adapter le projet existant cela ressemblerait à un tour de passe-passe. Ce serait contraindre d'éventuels opposants à relancer un processus référendaire sans avoir mené à son terme celui qui vient d'aboutir.

## Les choix possibles (II)

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

### ► 3) Améliorer le projet et le soumettre en toute transparence au vote. Soit:

- Respecter le cadre légal du décret (détaillé plus loin)
- Ouvrir le dialogue avec les référendaires en se montrant sensible à leurs critiques
- Travailler en étroite concertation avec le Grand Conseil. Cette concertation a déjà commencé avec son bureau, les présidents des groupes politiques et plusieurs de ses anciens présidents
- Permettre au projet d'évoluer qualitativement
- Donner le dernier mot aux citoyennes et citoyens, dans le cadre de la procédure référendaire en cours, en leur donnant tous les moyens de former leur opinion
- Préserver la possibilité de remplacer rapidement une ruine qui défigure la Cité de Lausanne



# Ne pas laisser une ruine au cœur de la Cité

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

Reconstruction du Parlement vaudois



# Situation juridique

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

- ▶ **Légalement le décret du Grand Conseil porte sur l'objectif, le programme et l'autorisation de dépenser 15,52 mios.**
  - Cela autorise des adaptations pour autant que la cible budgétaire et le programme soient respectés.
- ▶ **Politiquement, ces adaptations seront présentées au plénum du Grand Conseil pour ratification**
- ▶ **Juridiquement c'est la clarté qui compte**
  - Sous l'angle des droits politiques, ce qui est déterminant lors du vote c'est de garantir « *la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté* » (art. 34 al.2 Constitution fédérale). Les modifications seront donc présentées en toute transparence à la population
- ▶ **Une enquête publique complémentaire sera ouverte**

# Possibilités et contraintes (I)

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

## ► Techniquement

- Des évolutions apparaissent possibles sans entamer les qualités spatiales internes du projet et sa fonctionnalité. Seuls les objectifs énergétiques étant à reconsidérer.
- Les architectes ont accepté de s'y consacrer

## ► Le Parlement ne peut être rebâti à l'identique

- Le volume ancien n'est pas suffisant pour assurer aux députés des conditions modernes de travail
- Si ce parti était retenu, il faudrait affecter Perregaux à un nouvel usage et rechercher un autre emplacement pour le Parlement
- Cela impliquerait de reprendre la réflexion à zéro et repousserait de plusieurs années la reconstruction



# Possibilités et contraintes (II)

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

## ► Financièrement

- Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat estiment de leur devoir de tout faire pour valoriser la démarche très complète qui a conduit au choix du projet de reconstruction du Parlement
- Quelque 4 millions de francs ont été dépensés en démarches préalables depuis l'incendie de la Salle Perregaux. (programmation des locaux, concours international d'architecture, travaux de la commission de construction, soumissions publiques)
- Ce montant et ces études seraient très largement perdus si le projet échouait et si une nouvelle réflexion devait s'engager.

# Décisions

Présentation de Pascal Broulis le 4.09.2012

- ▶ **Un débat est ouvert au sein des groupes du Grand Conseil qui se détermineront le 18 septembre**
- ▶ **La votation populaire aura lieu le 3 mars 2013.**  
(Respect du délai légal de six mois. Utilisation d'une date de votation fédérale)
- ▶ **Il sera demandé aux architectes de retravailler leur projet en tenant compte des critiques émises.**
- ▶ **Le résultat de ce travail sera présenté en toute clarté au Parlement, puis dans la brochure de vote qui sera remise au peuple**